

## Description sommaire du territoire

### LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 529 km<sup>2</sup>, à environ 45 kilomètres au nord du réservoir Manicouagan (voir la carte au verso).

### MILIEU PHYSIQUE

Le territoire est constitué d'une portion de la vallée de la rivière de la Racine de Bouleau. Il est bordé à l'est par un relief de buttes et de collines. Les collines culminent à 815 mètres d'altitude.

### MILIEU BIOLOGIQUE

La végétation y est principalement constituée de pessières à mousse et à sphaigne et de pessières ouvertes à lichen. En 1991 et 2003, deux grands feux en ont brûlé une superficie de 95 km<sup>2</sup>. Sur le plan de la faune, mentionnons la présence du caribou forestier, une espèce désignée vulnérable au Québec, et celle du touladi.

### MILIEU SOCIAL

La réserve occupe une partie du territoire utilisé traditionnellement par la communauté innue de Pessamit. En raison de son isolement, le territoire est très peu utilisé par l'homme. Il fait l'objet d'un seul bail de villégiature. On accède à la réserve par voie aérienne, par voie nautique et par motoneige hors piste.

### CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

Cette aire protège un échantillon représentatif de l'ensemble physiographique des basses collines de Gagnon. Elle contribue aussi à la protection du caribou forestier, par la conservation des écosystèmes riches en lichens utilisés pour l'alimentation hivernale.

### PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité Racine-de-Bouleau ». Des agrandissements totalisant 77 km<sup>2</sup> sont proposés afin que les limites correspondent davantage à des repères visuels (ex. : rivières et lacs). Ces agrandissements porteront la superficie totale de la réserve à 606 km<sup>2</sup>.

## Principales activités permises et interdites<sup>1</sup>

### ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier commercial ou industriel;
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

### ACTIVITÉS PERMISES<sup>1 2</sup>

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

### ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION<sup>1 2 3</sup>

- L'abattage et la récolte de bois pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers
- Toute activité assujettie à une autorisation spécifiée dans le plan de conservation

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :  
[www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/consultation/cote-nord/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/cote-nord/index.htm)  
[www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm)

<sup>1</sup> En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

<sup>2</sup> Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

<sup>3</sup> Des critères d'autorisation s'appliquent.



Pessière noire à lichen (D. Boisjoly MDEP)



Rivière de la Racine-de-Bouleau (D. Boisjoly MDEP)



Vallée de la rivière (D. Boisjoly MDEP)

Les aires protégées  
au Québec :



Un héritage pour la vie



## La réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau

286

Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord

DA17

6213-01-001

Une vallée sauvage de la forêt boréale parcourue d'une rivière tumultueuse



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec



Québec





# La réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau

## Légende

- Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau
- Proposition d'agrandissement acceptée

## Titre minier (14-11-2011)

- Actif
- En demande

## Occupation

- Bail de villégiature
- Bail hors territoire



Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau

— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

